

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 15 avril 2019, à 19 h.

Présents : M. François Quenneville, maire  
M. Sylvain De Beaumont, conseiller  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère  
M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère  
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présents :

M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances  
M<sup>e</sup> Joanne Loyer, directrice du Service de greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Dépôt et présentation des états financiers et du rapport des auditeurs externes - Exercice financier 2018
7. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs externes (2018) et période de questions
8. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018 - Développement économique
9. Liste de la taxe foncière 2016 et comptes à recevoir divers à radier en date du 15 avril 2019 - Prescription de trois ans
10. Abrogation de la résolution 2018-300 - Nomination des maires suppléants
11. Schéma de couverture de risque incendie - Adoption du rapport d'activités annuel
12. Demande d'aide financière Pacte rural - Belle Église - Peinture extérieure et éclairage
13. Autorisation de paiement - Flip Communications & Stratégie - Comité prolongement autoroute 25
14. Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) - Renouvellement d'adhésion
15. Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) - Renouvellement d'adhésion
16. Association des bibliothèques publiques de Laval, Laurentides, Lanaudière (ABPLLL) - Cotisation 2019
17. Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) - Renouvellement d'adhésion 2019
18. Demande de prêt de salle - La Maison des Aînés de Chertsey - Activité de bingo
19. Octroi de contrat - Le Boum Graphique inc. - Réalisation du logo municipal
20. Octroi de contrat - Édition Média Plus Communication - Livret culturel promotionnel des événements chertsois
21. Octroi de contrat - Ticketpro - Billetterie
22. Achat imprimante et numériseur - Billetterie
23. Octroi de contrat - Sintra inc. - Achat de pierre concassée granitique 100 % fracturée - Appel d'offres 2019-003



## ORDRE DU JOUR (suite)

24. Octroi de contrat - Maal Construction inc. - Peinture extérieure de la Belle Église - Appel d'offres 2019-004
25. Octroi de contrat - (Parallèle 54) - Services professionnels - Plans, devis, estimation et surveillance - Remplacement de ponceaux - Appel d'offres 2019-005
26. Octroi de contrat - Maal Construction - Renforcement du clocher de la Belle Église - Appel d'offres 2019-006
27. Octroi de contrat - Compteur d'eau du Québec (CDEEDQ) - Achat de débitmètre magnétique - Remplacement de l'équipement actuel non performant
28. Octroi de contrat - (EBI Envirotech) - Vidange des bassins d'eaux usées 2019-007
29. Octroi de contrat - Maal Construction inc. - Éclairage Belle Église
30. Achat d'habits de combat (bunker) - L'Arsenal - Service incendie
31. Achat de casques de pompier - L'Arsenal - Service incendie
32. Octroi de contrat Pierre Bertrand Traitement de l'eau - Compagnonnage pour Antoine Rivest
33. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Michelle Joly - Colloque du Carrefour Action municipale et Famille - 29 au 31 mai 2019
34. Avis de motion - Règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et abrogeant le règlement 419-2011
35. Dépôt du projet de règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et abrogeant le règlement 419-2011
36. Avis de motion - Règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Municipalité de Chertsey
37. Dépôt du projet de règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Municipalité
38. Adoption du Règlement 552-2019 relatif aux nuisances
39. Adoption du Second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'harmoniser les normes du règlement de lotissement aux normes du règlement sur la construction des chemins publics et privés
40. Adoption du Règlement 553-2019 modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour la construction d'un chemin privé ou public
41. Adoption du Règlement 554-2019 sur la construction des chemins publics et privés établissant les conditions et normes applicables et modifiant les règlements de lotissement 425-2011 et administratif 427-2011 et autres modifications
42. Dépôt du Règlement 199-2018 de la MRC de Matawinie relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec
43. Période de questions – Dérogations mineures
44. CCU - Dépôts des procès-verbaux - Réunions des 19 mars et 2 avril 2019
45. CCU - Demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 - Lot 3 900 670 - Route 125 - Microculture de cannabis
46. CCU - Demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 - Lot 3 901 242 - 562, chemin de l'Église - Couche froide communautaire et serre communautaire
47. CCU - Choix de couleur Belle Église et éclairage
48. Annulation - Avis de motion 18 septembre 2017 - Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 permettant les abris sommaires en milieu boisé comme usage complémentaire à l'exploitation forestière
49. Annulation - Avis de motion 18 septembre 2017 - Règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour les abris sommaires en milieu boisé
50. Autorisation de paiement - Décompte progressif - Maal Construction Inc. - Travaux de rénovation - Appel d'offres 2018-020;
51. Pierre-Yves Beauchemin - Directeur des communications et du développement économique - Prolongation période de probation
52. Adoption des comptes fournisseurs
53. Dépôt de l'état des activités financières
54. Rectifications budgétaires - Développement économique
55. Le maire vous informe
56. Période de questions
57. Levée de la séance



No de résolution  
ou annotation

2019-111

2019-112

2019-113

2019-114

2019-04-15

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2019 et des ouvertures de soumissions des 25 mars, 1<sup>er</sup> avril et 5 avril 2019, tels que rédigés.

6. Dépôt et présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur externe - Exercice financier 2018

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, dépose au conseil le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartrand, (s.e.n.c.r.l.) et qui se solde en un excédent de fonctionnement consolidé de 633 918 \$.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2 du Code municipal du Québec, copies dudit rapport financier et du rapport de l'auditeur externe et de tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, seront transmises par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le directeur général adjoint et du Service des finances, M. Miguel Brazeau, présente le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2018.

7. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe (2018) et période de questions

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. François Quenneville, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartrand, (s.e.n.c.r.l.), lequel rapport est déposé séance tenante et sera diffusé sur le territoire de la municipalité via le Communicateur et le site Internet de la municipalité.



2019-115

8. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018 - Développement économique

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018, au montant de 4 450 \$, soit affecté au fonds général au poste « Affectation de l'excédent non affecté ».

2019-116

9. Liste de la taxe foncière 2016 et comptes à recevoir divers à radier en date du 15 avril 2019 - Prescription de trois ans

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil autorise la radiation des comptes à recevoir, totalisant un montant de 1 027,11 \$, tel que montré par M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal.

2019-117

10. Abrogation de la résolution 2018-300 - Nomination des maires suppléants

ATTENDU le retrait de la désignation comme maire suppléant, de M. Sylvain de Beaumont, district 1 et qu'en conséquence il y a lieu d'établir un nouveau calendrier afin de répartir la tâche de maire suppléant et de son remplaçant parmi les autres conseillers :

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu majoritairement que le conseil abroge la résolution 2018-300, adoptée en date du 19 novembre 2018 et que les conseillers ci-après, soient désignés comme maire suppléant et qu'il leur soit désigné un remplaçant ou remplaçante advenant tout empêchement, selon les périodes déterminées suivantes :

- du 19 novembre au 20 janvier 2019  
M. Gilles Côté, district 2, - Remplaçant M. Michel Robidoux
- du 21 janvier 2019 au 17 mars 2019  
M. Sylvain Lévesque, district 6 - Remplaçante : Mme Michelle Joly
- du 18 mars 2019 au 29 mai 2019  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, district 4 - Remplaçant Gilles Côté
- du 30 mai 2019 au 8 juin 2019  
M. Gilles Côté, district 2 - Remplaçant Michel Robidoux
- 9 juin 2019 au 25 juin 2019  
M. Sylvain Lévesque, district 6 - Remplaçante M<sup>me</sup> Michelle Joly
- 26 juin 2019 au 6 septembre 2019  
Michelle Joly, district 5 - Remplaçante Diana Shannon
- 7 septembre 2019 au 18 novembre 2019  
Michel Robidoux, district 3 - Remplaçant M. Sylvain Lévesque

Votent en faveur de cette proposition : M. Gilles Côté, M. Michel Robidoux, M<sup>me</sup> Diana Shannon, M<sup>me</sup> Michelle Joly et M. Sylvain Lévesque.

Vote contre cette proposition : M. Sylvain De Beaumont



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

11. Schéma de couverture de risque incendie - Adoption du rapport d'activités annuel

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport d'activités annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport d'activités annuel couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie, selon les informations fournies par le directeur du Service incendie et de la Sécurité civile de la municipalité de Chertsey;

POUR CES MOTIFS,

2019-118

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey adopte le rapport d'activités annuel couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018, en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

12. Demande d'aide financière Pacte rural - Belle Église – Peinture extérieure et éclairage

2019-119

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que les membres du conseil entérinent le dépôt d'une demande d'aide financière produite par le directeur du Service des finances, M. Miguel Brazeau en date du 8 avril 2019 pour un montant de 112 064,76 \$, dans le cadre du programme Fonds du Pacte rural de la MRC de Matawinie, pour la réalisation de travaux de peinture et d'éclairage du bâtiment de « la Belle Église » et que la Municipalité s'engage à défrayer un minimum de 20 % du coût total du projet à titre de mise de fonds obligatoire.

Le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette ou le directeur général adjoint et directeur du Service des finances, M. Miguel Brazeau, sont autorisés à signer le protocole d'entente ou tout autre contrat à intervenir entre la Municipalité et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

La somme représentant la contribution municipale de 20% fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de 5 ans.

13. Autorisation de paiement - Flip Communications & Stratégie - Comité prolongement autoroute 25

ATTENDU QU' en date du 18 mars 2019, aux termes de la résolution 2019-081, le conseil municipal a unanimement donné son appui à la création du comité du prolongement de l'autoroute 25 « Comité » et aux démarches qu'il doit entreprendre;

ATTENDU QUE pour réaliser son mandat, ce Comité s'est adjoint de services-conseils pour la rédaction d'un document de présentation du projet de prolongement de l'autoroute 25;

2019-04-15



13. Autorisation de paiement - Flip Communications & Stratégie - Comité prolongement autoroute 25 (suite)

- ATTENDU l'offre de service déposée par FLIP communications et stratégies au montant forfaitaire de 5 250 \$ plus taxes applicables;
- ATTENDU QUE le Comité propose, à l'ensemble des municipalités ayant soutenu le Comité et ses démarches, de répartir également les frais;
- ATTENDU QUE le maire de Sainte-Julienne, M. Jean-Pierre Charron est président du Comité et de ce fait, la municipalité de Sainte-Julienne assumera la portion administrative du projet ;

POUR CES MOTIFS :

2019-120

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque. et résolu unanimement :

- que le montant de 5 250 \$ soit réparti également entre les municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Esprit, Rawdon, Saint-Donat, Chertsey, Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci;
- que le conseil accepte, sur présentation de facture, de payer un montant de 750 \$ plus taxes;

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité;

14. Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) - Renouvellement d'adhésion

2019-121

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de M. Richard Perreault, coordonnateur du Service des travaux publics, à l'Association des professionnels à l'outillage municipal pour l'année 2019 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de 95,68 \$ (plus taxes applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

15. Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) - Renouvellement d'adhésion

2019-122

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle 2019-2020 de M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances, à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) et de défrayer, à cette fin, un montant de 300 \$ (plus taxes applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

16. Association des bibliothèques publiques de Laval, Laurentides, Lanaudière (ABPLLL) - Cotisation 2019

2019-123

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Association des bibliothèques publiques de Laval-Laurentides-Lanaudière, au coût de 150 \$ pour l'année 2019.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

2019-04-15



No de résolution  
ou annotation

2019-124

17. Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) -  
Renouvellement d'adhésion 2019

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière pour l'année 2019 et de défrayer, à cette fin, un montant de 60 \$ pour la cotisation annuelle.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

2019-125

18. Demande de prêt de salle – La Maison des Aînés de Chertsey- Activité de bingo

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser à la Maison des Aînés de Chertsey, organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 892136169 RR0001, l'usage gratuit de la salle communautaire 3, les samedis, pour une durée de 3 ans, exclusivement pour la tenue de l'activité de bingo.

Ce prêt de salle est conditionnel à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ) et à la prise en charge par l'organisme de la préparation et la fermeture de la salle (montage et remise en état de lieux). Si tel est le cas, le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, sont autorisés à signer une entente aux conditions de la municipalité ou tout autre document donnant effet à la présente résolution.

2019-126

19. Octroi de contrat - Le Boum Graphique inc. - Réalisation du logo municipal

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu majoritairement d'entériner le contrat de services professionnels signé en date du 29 mars 2019 par le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette au montant de 2 520 \$ (plus taxes applicables) pour la conception d'esquisses, la conception finale et les échantillons de présentations de logos réalisés par la firme Boom Graphique inc.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de 5 ans.

Votent en faveur de cette proposition : M. Gilles Côté, M. Michel Robidoux, M<sup>me</sup> Diana Shannon, et M<sup>me</sup> Michelle Joly, M. Sylvain Lévesque.

Vote contre cette proposition : M. Sylvain De Beaumont.

2019-127

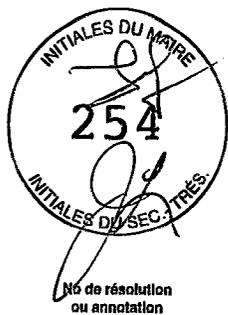
20. Octroi de contrat - Éditions Média Plus Communication - Livret culturel promotionnel des événements chertsois

ATTENDU la politique culturelle en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite publier et distribuer un livret culturel et événementiel;

POUR CES MOTIFS

2019-04-15



20. Octroi de contrat - Éditions Média Plus Communication - Livret culturel promotionnel des événements chertsois (suite)

Communication, laquelle prend à sa charge tous les frais occasionnés par l'édition de la publication (maquettes, photocomposition, et impression) grâce à des placements publicitaires parmi les articles rédactionnels et photos du livret.

21. Octroi de contrat – Ticketpro – Billetterie

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre la vente de billets d'admission pour la tenue de spectacles et d'événements, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine via un réseau téléphonique ou site internet;

ATTENDU QUE l'entreprise Ticketpro s'engage à offrir, fournir et maintenir en bon état de fonctionnement un logiciel de billetterie permettant d'assurer une gestion de la billetterie en temps réel;

2019-128

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'entériner le contrat de services professionnels signé en date du 29 mars 2019 par le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette et Ticketpro inc. afin de permettre à la municipalité de se doter d'un service de billetterie pour la tenue de spectacles et d'événements

22. Achat imprimante et numériseur - Billetterie

2019-129

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'entériner l'achat d'une imprimante et d'un numériseur, au coût de 4 225 \$, (plus taxes applicables) frais d'installation et de déplacement inclus, pour le fonctionnement de la billetterie selon les termes et conditions contenus à l'offre de services du 29 mars 2019.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité au poste de Développement économique.

23. Octroi de contrat - Sintra inc. - Achat de pierre concassée granitique 100 % fracturée - Appel d'offres 2019-003

2019-130

À la suite de l'ouverture de soumissions du 1<sup>er</sup> avril 2019, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat, du fournisseur Sintra inc., d'une quantité approximative de 7 300 tonnes métriques de pierre concassée granitique 100 % fracturée (MG-20b) tout venant, au coût de 14,38 \$ la tonne métrique; de plus ou moins 1 500 tonnes métriques de pierre concassée granitique 100 % fracturée (MG-56b) tout venant, au coût de 14,38 \$ la tonne métrique et de plus ou moins 2 000 tonnes métriques de pierre concassée granitique 100 % fracturée 100/200 m, au coût de 14,38 \$ la tonne métrique, incluant les taxes, les redevances et le chargement des véhicules, selon les termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2019-003 et bordereaux de soumission. Ce fournisseur s'est qualifié le plus bas soumissionnaire en raison de l'ajout de l'allocation à la tonne métrique, basée sur le Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les documents d'appel d'offres, les bordereaux de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.



No de résolution  
ou annotation

23. Octroi de contrat - Sintra inc. - Achat de pierre concassée granitique 100 % fracturée - Appel d'offres 2019-003 (suite)

Une partie de cette somme est disponible au fonds général de la municipalité, à même le « fonds spécial pour la réfection du réseau routier ». Une autre partie est disponible à même le fonds général.

24. Octroi de contrat - Maal Construction inc.- Peinture extérieure de la Belle Église - Appel d'offres 2019-004

2019-131

À la suite de l'ouverture de soumissions du 25 mars 2019, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de confier à l'entreprise 9366-0926 Québec inc. / S. Maal Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de peinture extérieure de la Belle Église, pour un montant de 91 290,16 \$ (taxes incluses), aux termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2019-004 et au bordereau de soumission. L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention du financement versé sous forme de subvention à la Municipalité, dans le cadre du Programme intitulé « Fonds du Pacte Rural, Politique de la ruralité - MRC de Matawinie » et que cette condition constitue une condition essentielle.

Les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est financée en partie par le Programme Fonds du Pacte Rural - Politique de la ruralité - MRC de Matawinie et une autre partie fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de 5 ans.

25. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Services professionnels - Plans, devis, estimation et surveillance - Remplacement de ponceaux - Appel d'offres 2019-005

2019-132

À la suite de l'ouverture de soumissions du 5 avril 2019, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de confier à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels requis, à savoir préparation des plans et devis, estimation et surveillance des travaux, dans le cadre des travaux de remplacement des ponceaux, pour un montant de 14 929,50 \$ (taxes incluses), aux termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2019-005 et aux bordereaux de soumission.

Les documents d'appel d'offres, les bordereaux de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité, au poste « fonds spécial pour la réfection du réseau routier ».

26. Octroi de contrat - Maal Construction inc. - Renforcement du clocher de la Belle Église - Appel d'offres 2019-006

2019-133

À la suite de l'ouverture de soumissions du 25 mars 2019, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de confier à l'entreprise 9366-0926 Québec inc. / S. Maal Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de renforcement du clocher de la Belle Église, pour un montant de 24 960 \$ (plus taxes applicables), aux termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2019-006 et au bordereau de soumission.

2019-04-15



26. Octroi de contrat - Maal Construction inc. - Renforcement du clocher de la Belle Église - Appel d'offres 2019-006 (suite)

Les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de 5 ans.

27. Octroi de contrat - Compteur d'eau du Québec (CDEEDQ) - Achat de débitmètre magnétique - Remplacement de l'équipement actuel

2019-134

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la firme Compteur d'eau du Québec (CDEEDQ) pour l'achat et l'installation de débitmètre magnétique en remplacement de l'équipement actuel, au coût de 2 198 \$ (plus taxes applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services du 5 mars 2019.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de 3 ans.

28. Octroi de contrat - EBI Envirotech - Vidange des bassins d'eaux usées - 2019-007

2019-135

À la suite de l'ouverture de soumissions du 5 avril 2019, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confier à l'entreprise EBI Envirotech, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la vidange des bassins d'eaux usées pour 2 ans, (années 2019 et 2020), pour un montant de 94 326.83 \$ taxes incluses, aux termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2019-007 et au bordereau de soumission.

Les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Une partie de cette somme est disponible en 2018 et le solde résiduel sera disponible en 2019, dans les 2 cas, au fonds général de la municipalité.

29. Octroi de contrat - Maal Construction inc. - Éclairage Belle Église

2019-136

À la suite de l'ouverture de soumissions du 5 avril 2019, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de confier à l'entreprise 9366-0926 Québec inc. / S. Maal Construction inc., le contrat pour l'éclairage de la Belle Église, pour un montant de 21 484,41 \$ (plus taxes applicables), aux termes et conditions spécifiés à la soumission en date du 1<sup>er</sup> avril 2019.

La soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est financée en partie par le Programme Fonds du Pacte Rural - Politique de la ruralité - MRC de Matawinie et une autre partie fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

30. Achat d'habits de combat (bunker) - L'Arsenal - Service incendie

2019-137

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'achat de deux (2) habits de combat incluant l'option STEDAIR pour le Service incendie, du fournisseur L'Arsenal, au coût total de 4 280 \$ (plus taxes applicables).

2019-04-15



2019-138

30. Achat d'habits de combat (bunker) - L'Arsenal - Service incendie (suite)

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de 3 ans.

31. Achat de casques de pompier - L'Arsenal - Service incendie

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'achat de casques de pompier pour le Service incendie, du fournisseur L'Arsenal, au coût total de 5 900 \$ (plus taxes applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de 3 ans.

2019-139

32. Octroi de contrat Pierre Bertrand Traitement de l'eau - Compagnonnage pour Antoine Rivest

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de confier à Pierre Bertrand Traitement de l'eau, plus bas soumissionnaire certifié, un contrat de formateur et de services de compagnonnage OTUFD (Traitement d'eau souterraine) auprès d'Antoine Rivest, chargé de projet, direction des Travaux publics. Les coûts s'élèvent à 1 350 \$ (plus taxes applicables), incluant frais de kilométrage.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

2019-140

33. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Michelle Joly - Colloque du Carrefour Action municipale et Famille - 29 au 31 mai 2019

Il est proposé M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner l'inscription de Mme Michelle Joly, afin qu'elle assiste au congrès annuel de Carrefour action municipale et famille (CAMF), qui se tiendra à Roberval, du 29 mai au 31 mai 2019. Le coût d'inscription de 305,28 \$ (plus taxes applicables), ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sont assumés par la municipalité.

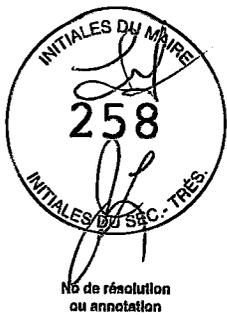
Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

2019-141

34. Avis de motion - Règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et abrogeant le règlement 419-2011

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et abrogeant le règlement 419-2011. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité

2019-04-15



2019-142

35. Dépôt du projet de règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et abrogeant le règlement 419-2011

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Sylvain Lévesque procède à la présentation du projet de règlement et à son dépôt, en cette séance du 15 avril 2019. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

2019-143

36. Avis de motion - Règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Municipalité de Chertsey

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M<sup>me</sup> Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la municipalité de Chertsey. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

2019-144

37. Dépôt du projet de règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Municipalité

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M<sup>me</sup> Michelle Joly procède à la présentation du projet de règlement et à son dépôt, en cette séance du 15 avril 2019. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

38. Adoption du Règlement 552-2019 relatif aux nuisances

ATTENDU QU' il est opportun d'harmoniser sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie le cadre réglementaire relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre applicable par la Sûreté du Québec pour l'ensemble du territoire de la municipalité régionale de comté (MRC);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales et par l'adoption du règlement 198-2018, lors de la séance du conseil des maires tenue le 16 janvier 2019, la MRC de Matawinie a déclaré sa compétence en matière de nuisances, paix et bon ordre applicable par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC de Matawinie, incluant la municipalité de Chertsey;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter des règlements dans le but de régir les nuisances;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour sa réglementation en matière de nuisance considérant la vétusté du règlement en vigueur;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 18 mars 2019;



No de résolution  
ou annotation

2019-145

38. Adoption du Règlement 552-2019 relatif aux nuisances (suite)

ATTENDU QUE le présent règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 18 mars 2019;

ATTENDU QUE le présent règlement est accepté tel que modifié compte tenu des dispositions applicables par la Sureté du Québec en vertu du règlement 198-2018 en vigueur de la MRC de Matawinie en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil procède au dépôt du règlement 198-2018 de la MRC de Matawinie et adopte, tel que modifié, le Règlement numéro 552-2019 relatif aux nuisances sur le territoire de la municipalité de Chertsey.

39. Adoption du Second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'harmoniser les normes du règlement de lotissement aux normes du règlement sur la construction des chemins publics et privés, notamment sur la pente des chemins projetés publics et privés

ATTENDU la mise en place d'une nouvelle réglementation sur la construction des chemins publics et privés et l'harmonisation de ladite réglementation au règlement de lotissement numéro 425-2011 ;

ATTENDU QUE la demande de modification respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 10 décembre 2018;

ATTENDU QUE le Premier projet de règlement a été adopté le 10 décembre 2018 ;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 février 2019 à 19 heures;

ATTENDU QUE le Second projet de règlement est accepté sans modifications en cette séance du 15 avril 2019 ;

POUR CES MOTIFS

2019-146

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, sans modification, le Second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'harmoniser les normes du règlement de lotissement aux normes du règlement sur la construction des chemins publics et privés, notamment sur la pente des chemins projetés publics et privés.



No de résolution  
ou annotation

2019-147

40. Adoption du règlement 553-2019 modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour la construction d'un chemin privé ou public

- ATTENDU le conseil municipal juge souhaitable et dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'apporter certaines modifications au Règlement administratif 427-2011 concernant les normes régissant la construction des chemins publics et privés;
- ATTENDU QUE la demande de modification respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 10 décembre 2018;
- ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 février 2019;
- ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le règlement sans modification ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte sans modification, le règlement 553-2019 modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour la construction d'un chemin privé ou public;

41. Adoption du règlement 554-2019 sur la construction des chemins publics et privés établissant les conditions et normes applicables et modifiant les règlements de lotissement 425-2011 et administratif 427-2011 et autres modifications

- ATTENDU la mise en place d'une nouvelle réglementation sur la construction des chemins publics et privés établissant les conditions et normes applicables et modifiant les règlements de lotissement 425-2011, dont notamment le Titre IV, concernant les dispositions applicables aux rues et le règlement administratif 427-2011, notamment le Titre II concernant les dispositions interprétatives;
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2019 ;
- ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 février 2019 à 19 heures ;
- ATTENDU les modifications apportées au règlement avant son adoption au préambule, aux alinéas 7, 11 et 20 à l'article 3, et aux articles 4.3.2, 5.2, 5.3.1, 5.3.2., 5.3.3 et 5.3.4, 6.1, 7.1.3, 8.1, 8.3, 8.8, 10.1, 10.2, 11.1.2, 1.1.3, 14.6 15.1.1, 15. Et 15.4, afin d'apporter plus de précisions quant à la mise en application du règlement et à la spécification de normes et de matériaux ;
- ATTENDU QUE ces modifications ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement ;
- ATTENDU QUE que le conseil municipal accepte le règlement tel que modifié ;

2019-04-15



No de résolution  
ou annotation

2019-148

41. Adoption du règlement 554-2019 sur la construction des chemins publics et privés établissant les conditions et normes applicables et modifiant les règlements de lotissement 425-2011 et administratif 427-2011 et autres modifications (suite)

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que modifié, le règlement 554-2019, Règlement sur la construction des chemins publics et privés établissant les conditions et normes applicables et modifiant le règlement de lotissement 425-2011 et le règlement administratif 427-2011 et autres modifications.

2019-149

42. Dépôt du Règlement 199-2018 de la MRC de Matawinie relatif au stationnement applicable par la Sureté du Québec sur le territoire de Chertsey

M<sup>me</sup> Michelle Joly procède au dépôt du Règlement 199-2018 de la MRC de Matawinie relatif au stationnement. Il s'agit d'un règlement en vigueur et applicable par la Sureté du Québec sur le territoire de la municipalité de Chertsey. Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

43. Périodes de questions – Dérogations mineures

Aucune.

44. CCU - Dépôts des procès-verbaux - Réunions 19 mars et 2 avril 2019

M Sylvain Lévesque, procède au dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des 19 mars 2019 et 2 avril 2019.

45. CCU - Demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 - Lot 3 900 670 - Route 125 - Microculture de cannabis

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 du propriétaire du lot 3 900 670 du cadastre du Québec, situé sur la route 125, concernant l'autorisation dans la zone RS-19 de l'Annexe B du règlement de zonage 424-2011, l'usage culture de cannabis ;

ATTENDU QUE

l'usage culture de cannabis est présentement prohibé et inexistant sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Chertsey serait pionnière dans l'implantation d'un tel établissement dans la MRC de la Matawinie ;



No de résolution  
ou annotation

2019-150

45. CCU - Demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 - Lot 3 900 670 - Route 125 - Microculture de cannabis (suite)

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon appuyé par M. Michel Robidoux et résolu majoritairement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme le conseil municipal accepte la demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 du propriétaire du lot 3 900 670 du cadastre du Québec, situé sur la route 125, concernant l'autorisation dans la zone RS-19 de l'Annexe B du règlement de zonage 424-2011, l'usage culture de cannabis.

Votent en faveur de cette proposition : M. Gilles Côté, M. Michel Robidoux, M<sup>me</sup> Diana Shannon, et M<sup>me</sup> Michelle Joly, M. Sylvain Lévesque.

Vote contre cette proposition : M. Sylvain De Beaumont

46. CCU - Demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 - Lot 3 901 242 - 562, chemin de l'Église - Couche froide communautaire et serre communautaire

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 du Centre Communautaire Bénévole de la Matawinie propriétaire du lot 3 901 242 du cadastre du Québec, situé au 562 chemin de l'Église, concernant l'autorisation dans le règlement de zonage no. 424-2011 l'usage de couche froide communautaire ainsi qu'une serre communautaire ;

ATTENDU QU' en date du 15 avril 2019, le directeur d'urbanisme, M. Omar Moussaoui a reçu de M. Robert Beuparlant, directeur général du centre communautaire bénévole, CCBM, une correspondance confirmant le retrait de la leur demande de modification au règlement de zonage 424-2011 afin de poursuivre leur réflexion d'un tel projet avec le groupe de travail Chertsey, village nourricier ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Robidoux appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil municipal prenne acte du retrait de la demande d'amendement et que cette demande est close.

2019-151

47. CCU - Choix de couleur Belle Église et éclairage

ATTENDU QUE le comité a reçu une demande de P.I.I.A, secteur du village de la Municipalité de Chertsey propriétaire du lot 5 402 834, situé au 543, chemin de l'Église, concernant l'autorisation de peinture et éclairage extérieurs ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé les choix suivants unanimement ;

Choix 2 (Espace) ;  
Choix 3 (Bleu Loyal) ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé les choix suivants majoritairement ;

Choix 1 (Roquette) ;  
Choix 4 (Eau profonde) ;

2019-04-15



No de résolution  
ou annotation

2019-152

47. CCU - Choix de couleur Belle Église et éclairage (suite)

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont retiré les choix suivants ;

Choix 5 (Bourgogne) :  
Choix 6 (Brun chaume) :  
Choix 7 (Nankin) :  
Choix 8 (Vent de mars) :

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables au projet du système d'éclairage ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme suggèrent de consulter et/ou informer la population avant de prendre la décision finale ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Robidoux appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A, secteur du village de la Municipalité de Chertsey propriétaire du lot 5 402 834, situé au 543, chemin de l'Église, concernant l'autorisation de peinture et éclairage extérieurs. De plus, le conseil statue sur le choix de couleur 3 (Bleu Loyal) pour le recouvrement extérieur de la Belle Église.

48. Annulation - Avis de motion 18 septembre 2017 - Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 permettant les abris sommaires en milieu boisé comme usage complémentaire à l'exploitation forestière

ATTENDU l'adoption du règlement 546-2019 relatif au règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 en date du 18 février 2019 afin de permettre les refuges en milieu boisé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil municipal annule l'avis de motion donné par M. Gilles Côté le 18 septembre 2017 pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les abris sommaires en milieu boisé comme usage complémentaire à l'exploitation forestière.

49. Annulation - Avis de motion 18 septembre 2017 - Règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour les abris sommaires en milieu boisé

ATTENDU l'adoption du règlement 548-2019 relatif au règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 en date du 18 février 2019 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour les refuges en milieu boisé ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil municipal annule l'avis de motion donné par M. Gilles Côté le 18 septembre 2017 pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour les abris sommaires en milieu boisé.

2019-154

2019-04-15



No de résolution  
ou annotation

2019-155

50. Autorisation de paiement - Décompte progressif - Maal Construction inc. - Travaux de rénovation à la Belle Église – Appel d'offres 2018-020

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de procéder au second paiement progressif, à la firme Maal Construction inc., d'un montant de 19 875.04 \$ (taxes incluses), pour les travaux de rénovation exécutés à ce jour à la Belle Église.

51. Pierre-Yves Beauchemin - Directeur des communications et du développement économique - Prolongation période de probation

ATTENDU QU' en vertu de la résolution 2018-276, le conseil municipal a procédé à l'embauche de M. Pierre-Yves Beauchemin, directeur des communications et du développement économique ;

ATTENDU QU' une période de probation de 6 mois prend fin le 16 avril 2019 ;

ATTENDU QUE que le conseil a procédé à l'évaluation des résultats de la période de probation ;

POUR CES MOTIFS :

2019-156

Il est proposé par M. Michel Robidoux appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil municipal prolonge la période de probation de M. Pierre-Yves Beauchemin, directeur des communications et du développement économique, de 3 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2019. Aux termes de cette date, le conseil procédera à l'évaluation des résultats.

52. Adoption des comptes fournisseurs

2019-157

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2019 au montant de 1 035 791.72 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer au 31 mars 2019, au montant de 1 255 790.24 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

53. Dépôt de l'état des activités financières

2019-158

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019.

2019-04-15



No de résolution  
ou annotation

2019-159

54. Rectifications budgétaires - Développement économique

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 4 450 \$, telles que montrées au tableau du 8 avril 2019 préparé par M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances et incluses en annexe du présent procès-verbal.

55. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

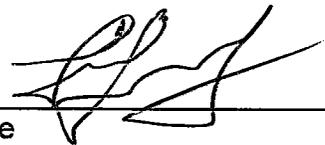
56. Période de questions

On compte 30 personnes dans l'assistance.

57. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h 15.

  
Directrice du Service du greffe

  
Maire